

METHODES D'ESSAI CREATION - MODIFICATION

Page 1/8

SANS RESTRICTION D'UTILISATION

AVANT-PROPOS

Ce document est équivalent au document du Groupe RENAULT 00-10-161. Il ne doit pas être modifié sans une consultation préalable du Service Normalisation de ce Groupe.
Il est conforme à l'accord interne intervenu entre ce Groupe et PEUGEOT S.A. en Mars 1998.

SOMMAIRE

1. OBJET	1
2. GROUPES DE TRAVAIL "MÉTHODES D'ESSAI"	2
2.1. CONSTITUTION D'UN GROUPE DE TRAVAIL	2
2.2. RÔLE DU GROUPE DE TRAVAIL	2
2.3. RÔLE DES PARTICIPANTS DU GROUPE DE TRAVAIL	2
2.4. PILOTES DES GROUPES DE TRAVAIL	3
3. RÈGLES DE RELATION ENTRE LES GROUPES	3
3.1. CRÉATION D'UNE MÉTHODE D'ESSAI	3
3.2. MODIFICATION D'UNE MÉTHODE D'ESSAI	4
3.3. DIFFUSION D'UNE MÉTHODE D'ESSAI	4
ANNEXE 1	5
ANNEXE 2	6
ANNEXE 3	7
4. HISTORIQUE ET DOCUMENT CITÉS	8
4.1. HISTORIQUE	8
4.2. DOCUMENTS CITÉS	8
4.3. EQUIVALENT À :	8
4.4. CONFORME À :	8
4.5. MOTS CLEFS	8

1.OBJET

Cette norme a pour objet de définir les règles régissant la création et la modification des méthodes d'essai établies conjointement ou non par plusieurs Groupes (PEUGEOT S.A., RENAULT, VOLVO, FIAT etc.).

Ces règles présentent les avantages suivants :

- gain de temps,
- partage de la charge de travail,
- diminution du coût des essais,
- position renforcée face aux organismes de normalisation extérieure,
- réduction des prix des pièces, des matériaux et des produits grâce à des spécifications les plus communes possibles,
- optimisation des traductions.

Nota : Avant de décider l'étude d'une méthode d'essai, l'émetteur de la demande doit s'assurer auprès du Service Normalisation qu'il n'y a aucun document extérieur existant répondant au besoin, selon le synoptique figurant en annexe 1.

2.GROUPES DE TRAVAIL "METHODES D'ESSAI"

2.1.CONSTITUTION D'UN GROUPE DE TRAVAIL

Un groupe de travail est constitué par des personnes de chaque Groupe concernées par le même champ d'intérêt. Eventuellement, des fournisseurs ou des organismes extérieurs peuvent être invités.

Ces personnes sont désignées :

- Pour PEUGEOT S.A. : par les chefs de département de la direction "Matériaux et Technologies".
- Pour RENAULT : par les responsables des secteurs d'étude matériaux.

Les participants doivent être en nombre suffisant, équilibrés entre les Groupes, pour leur apport créatif et technique, mais non exagéré, pour ne pas entraîner un alourdissement des débats.

Nota : *L'intégration des Normalisateurs de chaque Groupe aux réunions des groupes de travail est impérative, afin d'obtenir une meilleure homogénéité dans la rédaction des projets et un gain de temps.*

Un pilote technique (voir § Pilotes des groupes de travail), spécialiste du domaine, ayant un pouvoir de décision est délégué par chaque Constructeur participant.

2.2.ROLE DU GROUPE DE TRAVAIL

Chaque groupe de travail a pour mission :

- de créer des méthodes d'essai en équivalence entre chaque Groupe participant et selon les règles données dans les normes A10 0151 (Méthodes d'essai - Définition - Classification) et A10 0153 (Méthodes d'essai - Rédaction),
- de faire évoluer les méthodes d'essai suite à des évolutions techniques concernant l'appareillage ou les matériaux,
- d'annuler les méthodes d'essai devenues obsolètes,
- d'effectuer des essais croisés entre les réunions de travail, dans des conditions définies lors de ces réunions.

Le groupe de travail se réunit généralement à tour de rôle sur chacun des sites des participants.

2.3.ROLE DES PARTICIPANTS DU GROUPE DE TRAVAIL

Les participants du groupe de travail doivent :

- participer à toutes les réunions,
- tenir leurs engagements dans les délais prévus.

2.4.PILOTES DES GROUPES DE TRAVAIL

2.4.1.DEFINITION DU PILOTE

Pour chaque groupe de travail correspond un pilote par Groupe. Celui-ci est le responsable de l'officialisation de la méthode d'essai pour son Groupe.

2.4.2.ROLE DU PILOTE

- Proposer, au nom de son Groupe, la création, la modification ou l'annulation d'une méthode d'essai et informer le service normalisation dès l'expression du besoin.
- Recueillir, à l'intérieur ou à l'extérieur de son Groupe, les renseignements nécessaires à la création ou à la modification d'une méthode d'essai.
- Fixer, à tour de rôle, avec ses homologues des autres Groupes, l'ordre du jour de chaque réunion et assurer son envoi avec les documents à examiner.
- Décider de l'élargissement éventuel de la représentation du Groupe en fonction de l'ordre du jour prévu pour la réunion.
- Intervenir, si nécessaire, en qualité d'arbitre pour résoudre les difficultés imprévues qui bloquent la progression d'un texte.
- Pour PEUGEOT S.A., le pilote est chargé de l'enquête technique auprès des services qu'il juge nécessaire.
- Pour RENAULT, le pilote est chargé de communiquer les noms des personnes concernées afin que le service normalisation puisse effectuer l'enquête technique.

3.REGLES DE RELATION ENTRE LES GROUPES

3.1.CREATION D'UNE METHODE D'ESSAI

Il est fortement conseillé lors de l'expression du besoin d'une méthode d'essai que le pilote émetteur informe les autres Groupes.

En retour, les autres Groupes donnent leurs réponses en informant le service normalisation en précisant :

- s'ils souhaitent participer à l'élaboration,
- s'ils ne souhaitent pas que le document soit commun,
- s'ils souhaitent que le document soit commun, mais en déléguant l'étude au Groupe émetteur.

La procédure de création ou de modification d'une méthode d'essai est décrite :

- en annexe 1 lorsqu'il n'existe pas de groupe de travail,
- en annexe 2 lorsqu'il existe un groupe de travail.

Nota : *Si le pilote ne connaît pas ses correspondants, le service normalisation du Groupe émetteur se charge de les lui communiquer.*